

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2007
Publication : 26/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CG 2007/VI-119/13
Séance du 19 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Communication
au Conseil Général

COMMUNICATION

PROJET POUR LE HAUT-RHIN - TERRITORIALISATION

MISE EN PLACE DES LIEUX DE PRESENCE DU CONSEIL GENERAL DANS LES TERRITOIRES DE VIE - POINT D'AVANCEMENT

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général du 15 octobre 2004
- VU la communication à la Commission Permanente du 1^{er} avril 2005
- VU la communication à la Commission Permanente du 10 juin 2005
- VU la communication à la Commission Permanente du 23 septembre 2005
- VU la communication au Conseil Général du 20 octobre 2005
- VU le rapport au Conseil Général du 08 décembre 2005
- VU le rapport à la Commission Permanente du 16 juin 2006
- VU les réunions des 7 Groupes de projet intervenues de juillet 2006 à juin 2007 (dont le Groupe "Territorialisation" les 04 décembre 2006 et 08 juin 2007)
- VU le rapport au Conseil Général du 29 juin 2007
- VU la communication du Président du Conseil Général

- donne acte au Président de la communication relative à l'avancement de la mise en place des Lieux de Présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER